

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 19 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 12 avril 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, adjoints,
Kate MARIE, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Laura LAVILANIE, Raphaël BENOIT

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE procuration à Nadine DESMARAIS
Anne DUNAN procuration à Philippe CARRERE
Sylvie BIRABEN procuration à Kate MARIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **24 mars 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **24 mars 2022** est approuvé à l'unanimité.

MONTANT DU LOYER APPARTEMENT ESPLANADE DES ECOLES

(44-2022)

Suite au décès de Mr MICAS et aux travaux de rénovation effectués dans l'appartement communal situé Esplanade des Ecoles, il convient de fixer le montant du nouveau loyer afin de répondre aux futures demandes de locations.

Après discussion et prise en compte des prix du marché locatif, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- De fixer le loyer à 300 euros par mois.
- D'autoriser Mr le Maire à signer le bail correspondant et toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau